



Invalidité Publique État - Imputabilité - handicap - Fonction

Par jupiter2001

Bonjour,

je suis fonctionnaire d'Etat, ingénieur, et je vais être en retraite pour invalidité dans 18 mois à l'âge de 59 ans. La MDPH m'a accordé pour l'instant un taux d'incapacité dans la tranche [50% - 79%], mais j'ai fait un recours pour atteindre les 80 %.

Je serai mise en retraite pour invalidité dans 18 mois pour :

- maladie mentale
- handicap physique (rachis cervical, lombaire et dorsal)

Mais je découvre que les barèmes sur les maladies pour le calcul de la pension d'invalidité sont très inférieurs aux barèmes MDPH. Attention, je ne relève pas de la CPAM car je suis fonctionnaire d'Etat.

- Qu'en est-il de cette différence entre le taux MDPH et le taux pour retraite invalidité ?
- Que se passe-t-il quand il y a plusieurs handicaps, plusieurs maladies, dont une seule maladie d'origine professionnelle, dit aussi "imputable au service" ? Y a-t-il deux taux différents mais cumulables, entre handicap physique et maladie mentale imputable au service ?

Je suis noyée, à bout, et je n'ai aucune aide.

Mon affaire d'imputabilité au service (violences au travail jusqu'à dépôt de plainte) est dans les mains du juge du Tribunal Administratif (un expert avait demandé l'imputabilité au service ainsi que plusieurs autres médecins; mon dossier médical est épais mais l'employeur s'est obstiné à refuser l'imputabilité).

Pourriez-vous échanger avec moi s'il vous plaît ? Je n'y comprends rien, et je n'y connais pas grand chose. De plus, je suis complètement ostracisée par mon employeur, celui-ci ayant écarté médiateur, médecine du travail, assistante sociale. Il viole tous mes droits à agent en maladie (pour ma part, j'ai été mise de force en maladie d'office, à priori sans aucune pathologie psychiatrique - j'ai été un très bon ingénieur, promue plusieurs fois, dossiers de carrière excellents, avec primes exceptionnelles chaque année, et jusqu'à mon dernier jour de travail (j'étais chef de projets harcelée et jalousee, violentee).

Je vous remercie.

Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

pour ma part, j'ai été mise de force en maladie d'office, à priori sans aucune pathologie psychiatrique

Vous allez avoir du mal à faire reconnaître cela, si vous avez fait un dossier MDPH, vous, pour faire reconnaître un handicap qui relève de la psychiatrie.

La MDPH ne tient pas compte de cela si il n'y a pas de comptes rendus de professionnels joints à vos demandes ...

Je ne comprends pas votre histoire de barème en ce qui concerne la MDPH (il y a pas de taux d'incapacité, il y a la reconnaissance d'un handicap, qui n'a pas forcément un rapport avec le travail, il y a l'AAH dont le montant ne change pas)

A lire pour comprendre que faire reconnaître une maladie professionnelle dans la FPE ne changera rien à la mise en retraite anticipée pour invalidité .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33252]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33252[/url]

Vous êtes libre d'aller voir une assistante sociale de votre choix pour vos démarches car il semblerait qu'en partant dans tous les sens vous ne soyez pas apte à défendre vos intérêts seul .